



États généraux : contribution de la Délégation socialiste française au Parlement européen

Entreprises et Innovation

- Une économie numérique au service du développement durable

La "Stratégie numérique" est l'une des sept initiatives phares proposées par la Commission européenne au cours du précédent mandat. Prenant la forme d'une Communication transversale, elle doit être déclinée en différentes propositions.

Malheureusement la Commission et les Etats membres accusent du retard sur l'évolution des dynamiques en place. L'Union européenne ne s'est toujours pas dotée d'un marché unique numérique, même si celui-ci est au cœur de l'Agenda numérique européen. En Europe, une quarantaine de grands opérateurs, obéissant à vingt-huit cadres réglementaires nationaux distincts, sont en compétition pour 510 millions de consommateurs, alors que le marché américain, avec six grands opérateurs pour 330 millions de consommateurs, et le marché chinois, avec trois grands opérateurs pour 1400 millions de consommateurs, sont chacun soumis à un cadre réglementaire unique, peu contraignant pour leurs entreprises.

Les bénéfices escomptés de cette nouvelle révolution industrielle vont, pour une grande part, à ces entreprises non-européennes, déjà matures et adaptées à l'échelle de l'Union (iTunes, Amazon, AT&T...).

Le volet fiscal de cette stratégie est encore à bâtir : il est indispensable, les entreprises du numérique se jouant des frontières alors même qu'elles créent beaucoup de valeurs.

Pour nous, une partie non négligeable des 300 milliards d'euros du plan d'investissement de M. Juncker devraient porter sur le développement du numérique et des infrastructures en général, là où cela correspond à des besoins réels.

Outre le retour de la croissance et de la prospérité des entreprises, outre la nécessité pour l'Europe d'être un concurrent incontournable dans le cyberspace, investir dans le numérique permettra de relever deux défis sociétaux particulièrement importants que sont la lutte contre le dérèglement climatique et l'amélioration de la santé des Européens.

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

Le numérique peut permettre de repenser notre système énergétique (compteurs et réseaux intelligents, etc.), là où l'Union cherche à lutter contre le changement climatique en améliorant son efficacité énergétique et en réduisant ses émissions de CO2.

De même, les technologies numériques ouvrent des perspectives prometteuses dans le domaine de la santé. Leur utilisation peut améliorer la qualité et l'efficacité des soins, réduire les dépenses de fonctionnement et renouveler entièrement les modes de délivrance des soins.

1. Infrastructure et équipements

Ces activités sont intensives en capital, et riches en emplois. On considère généralement qu'un emploi de production dans le monde des réseaux génère 10 emplois divers (BTP, installateurs, contrôle, etc.).

Au niveau de l'UE, le secteur des opérateurs est plutôt florissant mais reste morcelé. Trois éléments entrent essentiellement en jeu : le cadre réglementaire ("paquet Télécoms") qui vise à assurer la visibilité et le rapprochement des réglementations nationales, la fixation du prix de l'accès aux réseaux, et le nouvel instrument de cofinancement ("Mécanisme pour l'interconnexion en Europe"), au sein duquel la Commission proposait 9,2 milliards d'euros pour le numérique, somme que les Etats membres ont réduite à 1,1 milliard...

Propositions :

- Il faudra veiller à ce que le Mécanisme pour l'interconnexion, qui comprend des aides sous forme de partenariat public privé et des subventions à destination des investisseurs publics, et basé en l'état actuel sur une approche "premier arrivé, premier servi" contestable, ne contribue pas à creuser davantage le fossé numérique.

- Par ailleurs, il est dommage que cette initiative qui recouvre réseaux de transport, d'énergie et de communications, soit conçue par secteur au lieu d'encourager un déploiement concerté, certes plus complexe, mais qui serait source d'importantes économies en génie civil, si plusieurs travaux pouvaient être effectués en parallèle.

- Si l'Union doit conquérir sa souveraineté numérique, elle doit aussi reconquérir sa souveraineté technologique. Le secteur des composants et équipements est soumis à une rude concurrence internationale et la production européenne a été très largement délocalisée. L'idée de favoriser une Europe de concepteurs d'équipements produits à bas coût hors de l'Union est une impasse. En 2000, plus de la moitié du chiffre d'affaires des appareils de téléphonie portable était détenue par des marques européennes : Alcatel, Ericsson, Sagem, Nokia, ou encore Philips, aujourd'hui remplacées par les smartphones conçus, produits et commercialisés par des sociétés américaines ou asiatiques.

Si l'Europe persiste à ignorer le lien entre innovation et production et si elle renonce à un rôle de leader dans l'établissement des normes, elle court le risque de tout perdre : à la fois l'activité

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

manufacturière, mais aussi celle de la conception intellectuelle. Elle se condamnera à une position de "suiviste, et non plus d'actrice " des grandes tendances mondiales. Elle doit au contraire être réactive, parce que, l'économie numérique prend régulièrement -et très vite- des tournants essentiels. Inexistant il y a seulement cinq ans, le marché des applications mobiles, qui emploie aujourd'hui 530 000 salariés en Europe représente pas moins de 11 milliards d'euros par an et génèrera 16 milliards d'euros en 2016.

- C'est en misant sur son unité que l'Union pourra peser de tout son poids, orienter la gouvernance mondiale de l'internet, vendre ses produits tout en conditionnant l'accès à son marché de 500 millions de consommateurs et reprendre la main sur la protection des données personnelles des Européens. Il faut aussi que l'Union offre des opportunités à sa propre industrie numérique en encourageant la synergie entre les acteurs publics et ceux du privés : pour cela, elle doit ouvrir des marchés à ses propres start-up numériques et encourager la transition vers le numérique des entreprises européennes.

- Nous devons donner les moyens à nos entreprises d'être compétitives, mais sans jamais diluer ni nos normes, ni nos droits fondamentaux et en gardant la maîtrise des données et des contenus qui transitent via les réseaux et les équipements.

Propositions :

- redonner à l'Europe une perspective industrielle dans le secteur des composants et équipements électroniques, dans le double objectif de créer des emplois de qualité et de conserver un leadership sur le terrain des normes (en particulier à l'ETSI). Outre les mesures transversales en matière de réindustrialisation sur le plan interne et de juste échange au niveau international, des mesures sectorielles peuvent être envisagées, comme la stimulation de la demande appuyée sur une production européenne (encourager la connectivité en créant des incitations concrètes à s'équiper, en particulier en développement les services publics en ligne -éducation, administration, santé-, distribution des terminaux aux familles n'en ayant pas les moyens, sur l'exemple de ce qu'a fait la Corée du sud).

2. Développement des services en ligne et de l'industrie du logiciel

Les services en ligne sont moins créateurs d'emploi que les secteurs manufacturier ou de réseau. Mais ils sont également bien moins gourmands en capitaux, et ouvrent des perspectives importantes, pour le moment, sous-exploitées, à l'initiative entrepreneuriale. La mise à disposition des données publiques (Open Data) offre également de nouvelles perspectives de création de valeur, capitalisant sur le "crowdsourcing", c'est à dire l'association des utilisateurs. L'UE est de ce point de vue encore trop fragmentée, du fait, entre autres, de régimes de propriété intellectuelle différents, de la défiance vis-à-vis des sites de e-commerce étrangers, de la persistance de la diversité linguistique. Ainsi, les perspectives de croissance des PME du secteur ont du mal à dépasser les frontières nationales, et les compétences ne sont pas suffisamment mises en réseau.

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

Propositions :

- dans le cadre d'un "Small Business Act" à la française, un souci tout particulier doit être porté à l'amorçage des PME pour lesquelles la difficulté à trouver des fonds auprès du secteur bancaire fait consensus. Des synergies sont à trouver avec la Banque publique d'investissement ;
- le développement d'une stratégie européenne en faveur de l'économie digitale est impensable sans que soit sérieusement traitée la question de la fiscalité. En effet, de nombreux opérateurs de ce secteur ne s'acquittent pas de l'imposition dont ils sont redevables sur le lieu de création de richesse et bénéficient ailleurs d'une taxation avantageuse
- la question des disparités de fiscalité devra être mise sur la table au niveau européen (TVA sur le livre numérique, VOD), ainsi que le financement de la création ;
- les enjeux en termes de concurrence doivent également être examinés avec une vigilance particulière à l'heure où nombre de startup sont systématiquement rachetées par l'un des Gafa ;
- la modernisation du système éducatif et en particulier la création à l'instar des pays nordiques et baltes d'une option "numérique";
- l'innovation n'est pas que technologique, elle peut aussi être sociale et apporter des réponses nouvelles à des besoins nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, et permettre la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers.

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17